

GROUPES 2018

VISITES GUIDÉES À LA CARTE CIRCUITS JOURNÉES



SAINT GERMAIN
BOUCLES DE SEINE
TOURISME



L'Or bleu



La Lumière et ses reflets

Offrez-vous la destination Saint Germain Boucles de Seine !
Au programme, les villes royales et impériales, l'impressionnisme, la Seine, la nature, les maisons d'artistes, les grands bâtisseurs et les villes et villages aux portes de Paris.



Des Ecrins de verdure



Les Trésors architecturaux

BIENVENUE

Avec 50 kilomètres de berges le long de la Seine, plus de 5 000 hectares de forêts domaniales, un patrimoine culturel et architectural d'envergure nationale, la destination touristique "Saint Germain Boucles de Seine" recèle de nombreux atouts. Bleu Seine, vert forêt, blanc pierres, jaune Roi Soleil... Le territoire offre une palette aux multiples couleurs. Sa zone s'étend sur 19 communes autour de l'axe Seine, à proximité immédiate de Paris.

Nouvellement créé début 2017, l'Office de Tourisme intercommunal Saint Germain Boucles de Seine vous propose un service réceptif performant capable de concevoir des prestations touristiques de qualité pour les groupes constitués. Au plus près des prestataires locaux, nous avons sélectionné le meilleur de la destination pour répondre à vos attentes. Ce catalogue vous propose une sélection de 11 circuits journée, 2 séjours et des prestations à la carte. Des prix négociés, un suivi personnalisé et une connaissance approfondie des atouts du territoire nous permettront de ravir vos groupes. Bonne lecture et au plaisir de vous recevoir très bientôt !

Nos autres prestations:

Visites pour les individuels

Séjours packagés pour les individuels

Visites scolaires

N'hésitez pas à consulter nos brochures sur www.saintgermainenlaye-tourisme.fr

DANS VOTRE
AGENDA 2018

Les autres bonnes raisons de venir à Saint Germain Boucles de Seine en 2018 :
Année du centenaire de Claude Debussy
Spectacle de Carmen en plein air à Saint-Germain-en-Laye
Croisières thématiques sur la Seine

SOMMAIRE

Mélanie LACROIX

Tél. : +33(0)1 30 87 20 51

melanie.lacroix@saintgermainenlaye.fr

www.seine-saintgermain.fr

Office de Tourisme intercommunal
Saint Germain Boucles de Seine
Jardin des Arts, 3 rue Henri IV
78100 Saint-Germain-en-Laye

| | |
|------------------------|---------|
| ROYAUTÉ | 4 - 5 |
| IMPRESSIONNISME | 6 - 7 |
| SEINE EN SCÈNE | 8 - 9 |
| NATURE | 10 - 11 |
| HOMMES ILLUSTRES | 12 - 13 |
| GRANDS BÂTISSEURS | 14 - 15 |
| VILLES ET VILLAGES | 16 - 17 |
| SÉJOURS | 18 - 19 |
| PRESTATIONS À LA CARTE | 20 |
| INFORMATIONS PRATIQUES | 21 |
| CONDITIONS DE VENTE | 22 - 23 |

DANS LES PAS DE LOUIS XIV

Visite guidée du Château Vieux

Le château de Saint-Germain-en-Laye, appelé aussi "Château Vieux" par opposition au "Château Neuf" aujourd'hui disparu, est une ancienne résidence des rois de France dont François I^{er}, Henri IV et Louis XIV... Après la présentation historique du château, visite de la cour. Vous parcourez ensuite le château, actuel musée d'Archéologie nationale.

Visite guidée du parc et des jardins

De 1668 à 1675, à la demande de Louis XIV, Le Nôtre créa un ensemble de jardins à la Française entre les deux châteaux de Saint-Germain-en-Laye : le Château-Vieux de François I^{er} et le Château-Neuf d'Henri IV. Il compléta son œuvre par la construction d'une terrasse d'où l'on embrasse une vue magnifique sur l'ouest parisien.

Déjeuner en centre ville

Visite guidée du Marly Royal

Dans les pas du Roi Soleil qui aimait tant profiter des jardins de sa résidence champêtre de Marly, votre promenade vous mènera vers de belles perspectives avec bassins et sculptures.

L'Abreuvoir, intact, est surmonté des célèbres "Chevaux de Marly" du sculpteur Guillaume Coustou. Présentation du vieux Marly, charmant village façonné par la présence du domaine royal.



À partir de 52 € / personne



Tous les jours sauf le mardi



5 km

LES CHASSES ROYALES



Les chasses royales

Réputée pour ses qualités giboyeuses, la forêt de Marly accueillait souvent la chasse à courre, "grand divertissement royal", pratiquée avec passion par Louis XIV. Les présidents de la République maintiennent la tradition et font aménager des tirés. Un animateur de l'Office National des Forêts vous entraînera sur les traces de ces pratiques anciennes.

Déjeuner au Château du Val

Maison de chasse construite par l'architecte Jules Hardouin-Mansart pour le roi Louis XIV sur l'emplacement d'un ancien rendez-vous de chasse de Louis XIII.

Visite du Pavillon de la Muette

Situé au nord de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye, c'est un ancien pavillon de chasse, témoignage remarquable de l'architecture française de la fin du 18^{ème} siècle. Présentation par les propriétaires du salon octogonal idéal pour apprécier les chasses, de la salle des officiers des chasses et des vastes cuisines souterraines avec le fameux tournebroche d'époque.



À partir de 55 € / personne



Du lundi au vendredi



10 km

VISITES
GUIDÉES

SAINT-GERMAIN ROYAL

Après la présentation historique de la ville, visite guidée de la cour du château. Découverte des jardins du domaine National et de la Grande Terrasse dessinée par l'architecte Le Nôtre. Evocation du Château-Neuf, lieu de naissance de Louis XIV.

€ À partir de 130 € / groupe

🕒 Tous les jours sauf le mardi. Durée : 1h30



LA MÉDECINE AU TEMPS DE LOUIS XIV

NOUVEAU
RÉOUVERTURE EN 2018

Présentation commentée de l'Apothicaire royale : collection originale en faïence ornée de motifs bleus provenant des deux hôpitaux royaux fondés à Saint-Germain-en-Laye, puis visite de la grande galerie de l'hôpital et de sa chapelle.

€ À partir de 130 € / groupe

🕒 Tous les jours. Durée : 1h30



SORTILÈGE À MARLY



À Marly-le-Roi, deux comédiens vous entraînent dans un monde improbable faisant revivre une journée du 17^{ème} siècle. Après un long sommeil de plus de 300 ans, blanchisseuse, aubergiste et jardinier du roi sont bien étonnés de découvrir leur village au 21^{ème} siècle !

€ A partir de 280 € / groupe

🕒 Tous les jours. Durée : 45 minutes

LES IMPRESSIONNISTES EN SEINE

Village de Louveciennes

Etabli sur un site privilégié, Louveciennes a su préserver des allures de village blotti autour de son clocher. Boîtes de couleurs en bandoulière, chevalets plantés en plein air, les quatre grands peintres impressionnistes Monet, Pissarro, Sisley et Renoir illustrèrent Louveciennes par de nombreuses peintures. Vous suivrez le "Chemin des Impressionnistes", ponctué de reproductions de certaines d'entre elles.

Déjeuner

Promenade en bords de Seine à Chatou ou Croissy-sur-Seine

Avides de grand air, fascinés par la lumière se reflétant sur les eaux du fleuve, ces artistes arpentèrent les berges de ces localités dont ils laissèrent de vivants témoignages.

Visite du musée Fournaise à Chatou ou du musée de la Grenouillère à Croissy-sur-Seine, évoquant l'histoire de célèbres guinguettes où se concentrait la vie festive menée par artistes et canotiers.

€ A partir de 52 € / personne

🕒 Du mercredi au samedi

🚌 10 km



L'HISTOIRE SUR GRAND ÉCRAN

Préparez votre venue et proposez l'une des conférences consacrées aux peintres Impressionnistes. Une idée pour préparer tout en douceur cette journée haute en couleurs !

Tarif : 190 € pour 1h30 de conférence.

Liste des conférences sur demande auprès

de Mélanie LACROIX :

melanie.lacroix@saintgermainenlaye.fr



VISITES
GUIDÉES

LE HAMEAU FOURNAISE À CHATOU

Installée au milieu du 19^{ème} siècle sur l'île de Chatou, la Maison Fournaise, guinguette réputée, fut le rendez-vous des artistes et canotiers.

Vous découvrirez le hameau et les bords de Seine, la maison Levanneur, le restaurant Fournaise et le musée recelant une belle collection de canots anciens. Des expositions temporaires y sont présentées en haute saison.

€ A partir de 130 € / groupe et 4 € de droit d'entrée / personne

🕒 Du mercredi au samedi. Durée : 1h30



LES BERGES DE CROISSY-SUR-SEINE

La chapelle Saint-Léonard du 13^{ème} siècle, le château Chanorier, résidence seigneuriale du 18^{ème} siècle, la "Maison Joséphine", le chemin de halage et en face sur l'île de Croissy la célèbre guinguette célébrée par Monet et Renoir : "la Grenouillère" son café flottant et ses bains froids. Visite du musée, lieu de mémoire de ce site de loisirs.

€ A partir de 130 € / groupe et 2.50 € de droit d'entrée / personne

🕒 Du mercredi au samedi. Durée : 1h30



TOUS EN SCÈNE



Ajoutez à votre visite du hameau Fournaise la prestation de deux comédiens costumés qui feront revivre l'atmosphère animée du hameau Fournaise au 19^{ème} siècle, suivez-les dans le "Grillon".

A Croissy-sur-Seine, suivez deux comédiens costumés qui vous entraîneront sur les berges pour des aventures rocambolesques et surprenantes évoquant la "Révolution Impressionniste".

Laissez-vous séduire par la "Grenouille" !

€ A partir de 280 € / groupe

🕒 Tous les jours. Durée : 45 minutes

ENTRE TERRE ET SEINE

Carrières-sur-Seine, un village atypique en bord de Seine

Traversez les siècles avec ce village préservé des bords de Seine! C'est au 12^{ème} siècle avec Suger, abbé de Saint-Denis et conseiller principal du roi Louis VI le Gros, que Carrières-sur-Seine est véritablement fondée. Ses habitants s'adaptent au fil de l'histoire : ils sont tailleurs de pierre, vigneron ou producteurs de champignons de Paris. La visite guidée vous mènera des bords de Seine à l'église Saint-Jean-Baptiste en passant par les maisons troglodytes.

Déjeuner

Croisière commentée des boucles de la Seine

Cette croisière vous mènera de Carrières-sur-Seine au Pecq en passant par les îles de Chatou, Bougival et Port-Marly. Vous saurez tout grâce à votre guide et vous profiterez des paysages qui ont tant inspiré les Impressionnistes !



A partir de 85 € / personne pour un groupe de 50 personnes minimum



Tous les jours



5 km

EMBARQUEMENT IMMEDIAT



A vous de choisir parmi la multitude d'options possibles...
Un seul impératif : détendez-vous au fil de l'eau !

Trois possibilités de départ s'offrent à vous :
Carrières-sur-Seine, Chatou ou Croissy-sur-Seine.

Les croisières peuvent durer 1h30 pour une première découverte de nos rives de Seine ou 3h si vous voulez passer les deux écluses de Chatou et de Bougival et tout connaître des paysages qui ont tant inspirés les peintres Impressionnistes !

Vous pouvez aussi opter pour la version gastronomique (déjeuner ou diner) ou musicale, sur un air de jazz ou de guinguette ! La version commentée avec l'un de nos guides-conférenciers permet d'évoquer l'histoire de l'Impressionnisme et la vie des peintres, les activités liées au fleuve comme le canotage, les guinguettes ou encore la Machine de Marly.



A partir de 35 € / personne pour un groupe de 50 personnes minimum



Tous les jours

VISITES
GUIDÉES

DE SARTROUVILLE À MONTESSON

Le chemin de halage de Sartrouville à Montesson

Le 21^{ème} siècle s'attache à rendre la Seine à ses habitants. Au cours de cette randonnée, venez découvrir le chemin de halage du "Vieux Pays de Sartrouville", de l'église Saint-Martin au parc de la Boucle de Montesson. En chemin nous évoquerons Guy de Maupassant, canotier passionné, le château de la Vaudoire, propriété de Léon Fontaine aujourd'hui mairie de Sartrouville depuis 1924...

€ A partir de 180 € pour un groupe de 20 personnes maximum

🕒 Tous les jours



AU TEMPS DU CANOTAGE À CHATOU

Dès le milieu du 19^{ème} siècle, la mode est au canotage qui délasse les Parisiens des contraintes de la vie citadine. En 1857, Monsieur Fournaise, charpentier de bateaux, installe son atelier sur l'île de Chatou. Votre visite s'articulera autour de la découverte du hameau Fournaise et de la collection de trente-quatre bateaux, unique en France : yoles, canoës, triplète, périssoire, youyou, rondelle, monotype. Enfin, les passionnés de Sequana vous dévoileront tous leurs secrets pour restaurer ces bateaux d'un autre temps !

€ A partir de 130 € / groupe et 4 € de droits d'entrée / personne

🕒 Tous les jours. Durée : 1h30



LE PORT-MARLY D'HIER À AUJOURD'HUI



Au cours de la promenade, votre guide vous raconte l'histoire de ce port devenu ville en 1790 : ses débuts portuaires, son activité industrielle, ses inspirations impressionnistes...

Sisley y peint onze toiles entre 1872 et 1876, dont la plus célèbre de ses œuvres : *L'inondation au Port-Marly*. Pour clôturer cette immersion, le Rowing-Club du Port-Marly vous ouvre ses portes pour vous présenter son activité favorite : l'aviron !

€ A partir de 130 € / groupe et 4 € de droit d'entrée / personne

🕒 Tous les jours. Durée : 1h30

AU PAYS DES ILLUSIONS

Le Désert de Retz à Chambourcy

Réalisé à partir de 1774 par François Racine de Monville, ce parc avec ses fabriques, ses points de vue audacieux et ses arbres remarquables est le parfait exemple de l'art raffiné des jardins au 18^{ème} siècle. Il vous accueille dans son cadre forestier ; entrez au "Jardin des Lumières".

Déjeuner

Les jardins du château de Madame du Barry

Parc paysager aménagé aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles, récemment restauré, ses fabriques, bassins et rocailles permettent d'y retrouver le souvenir de la dernière favorite de Louis XV qui y vécut de 1769 à 1793.

Les salons sont également ouverts, quelques jours par an au mois de mai.



- € A partir de 57 € / personne
- 🕒 Du 1^{er} avril au 31 octobre
- 🚌 20 km

A TABLE !

Nous apportons le plus grand soin au choix de nos restaurants partenaires car nous savons que le déjeuner est un moment convivial important de votre journée.

En réservant votre circuit, nous vous demanderons de choisir les plats dans un menu spécialement confectionné pour vous.



VISITES
GUIDÉES

PROMENADE COMMENTÉE EN CALÈCHE

Promenade d'1h30 en forêt de Saint-Germain à bord d'une ou plusieurs calèches de 14 places. Vous découvrirez tout au long du parcours des arbres remarquables, des oratoires et le château du Val. Lors des haltes votre guide-conférencier vous contera l'histoire de cette forêt royale.

€ A partir de 55 € / personne. Base : 15 personnes

🕒 Tous les jours. Durée : 1h30



RANDONNÉE PÉDESTRE EN FORÊT DE SAINT GERMAIN

Avec votre guide-conférencier, vous partirez à la découverte des beautés cachées de la forêt de Saint-Germain-en-Laye à travers un parcours où vous admirerez les arbres historiques (le chêne des Anglais et celui de Colbert) ainsi que quelques oratoires, dont celui de Sainte-Geneviève. Vous vous arrêterez devant le pavillon de chasse de Louis XIV : le château du Val.

€ A partir de 180 € / groupe

🕒 Tous les jours. Durée : 2h



VISITE GUIDÉE EN FORÊT DE MARLY



Terrain de chasse des rois de France et des présidents de la République c'est aujourd'hui un domaine forestier de grande valeur que vous pourrez découvrir grâce aux visites thématiques proposées par un animateur de l'Office National des Forêts : "Le monde des abeilles", "les oiseaux et leurs chants", "promenade naturaliste"...

€ A partir de 180 € / groupe

🕒 Du lundi au vendredi. Durée : 2h

PROMENADE MYCOLOGIQUE



Au cours d'une balade en forêt domaniale de Saint-Germain ou de Marly, vous apprendrez à identifier les principales familles de champignons, accompagnés d'un expert de l'association naturaliste des Yvelines.

€ A partir de 180 € / groupe

🕒 De septembre à fin novembre. Durée : 2h

CIRCUITS
JOURNÉE

LES ILLUSTRÉS DES BOUCLES DE LA SEINE

Château de Monte-Cristo

Visite du domaine qu'Alexandre Dumas fit aménager à partir de 1844 riche du succès des "Trois Mousquetaires". Le château "Renaissance" cache une pièce rare : un salon mauresque. Dans le parc à l'anglaise, le château d'If abritait le cabinet de travail de l'écrivain : certaines de ses œuvres les plus célèbres y virent le jour !

Déjeuner

Maison natale de Claude-Debussy

Le compositeur y naquit en 1862 et y passa les deux premières années de sa vie. Grand Prix de Rome en 1884, son œuvre novatrice a profondément influencé la musique du 20^{ème} siècle. Dans une atmosphère intime et feutrée, le musée présente objets personnels, partitions musicales et documents iconographiques.

Musée départemental Maurice Denis

Le peintre fit l'acquisition en 1914 de cet ancien hôpital général royal du 17^{ème} siècle et vécut avec sa famille dans ce cadre imposant jusqu'à la fin de sa vie. Un musée lui est aujourd'hui consacré ainsi qu'aux artistes symbolistes et nabis. Chapelle et jardin complètent la visite.



MINISTÈRE DE LA CULTURE
MAISONS
DES ILLUSTRÉS
ET DE LA COMMUNICATION



A partir de 56 € / personne



Du mercredi au dimanche et du 1^{er} novembre au 31 mars uniquement le jeudi



6 km

LA ROUTE DES ECRIVAINS



Musée Ivan Tourgueniev à Bougival

Le musée est aménagé dans la "Datcha" que l'écrivain russe fit construire au sein de la propriété "Les Frênes". Chambre, bureau et salon de musique ont été reconstitués, et abritent une belle collection d'objets authentiques : piano, manuscrits, lettres...

Déjeuner

Château de Monte-Cristo

Alexandre Dumas fit construire en 1844 au Port-Marly une "réduction du paradis terrestre". Dans le parc de 3 hectares aménagé "à l'anglaise" vous découvrirez le "château Renaissance" et un étonnant bâtiment "gothique" entouré d'eau : le château d'If où il aimait se réfugier pour travailler.

Château de Médan

Ancien pavillon de chasse, devenu propriété de Maurice Maeterlinck Prix Nobel de littérature en 1921, ce château garde également le souvenir de Ronsard et des poètes de la Pléiade. Aujourd'hui restauré et habité, vous y serez reçus par les propriétaires. Rafraîchissements.



A partir de 56 € / personne



Du mardi au dimanche et du 1^{er} novembre au 31 mars uniquement le jeudi



6 km

VISITES
GUIDÉES

VISITE THÉÂTRALISÉE CHEZ DUMAS

Vous découvrirez les lieux avec un guide-conférencier, vous pouvez également ajouter la prestation de deux comédiens costumés pour une visite liant culture et animation ludique : attention aux surprises au détour des salons !



Visite guidée : 130 € / groupe et 4 € de droits d'entrée / personne
Visite théâtralisée : à partir de 280 € / groupe et 4 € droits d'entrée / personne



Du mardi au dimanche et du 1^{er} novembre au 31 mars uniquement le jeudi. Durée : 1h30



L'UNIVERS DE DEBUSSY

Découverte d'un espace consacré à un grand compositeur français, dont l'œuvre si novatrice marque une étape essentielle de la musique à l'aube du 20^{ème} siècle : présentation d'objets personnels et de documents iconographiques, évocation de ses goûts pour la poésie, la littérature et la peinture. La visite se termine par un accompagnement musical donné par un pianiste professionnel dans l'auditorium.



380 € / groupe et 3 € de droit d'entrée / personne



Du mardi au samedi. Durée 1h30



2018 ANNÉE DEBUSSY !

Debussy est sans nul doute l'un des plus grands compositeurs français. De par l'originalité de son langage et sa personnalité iconoclaste, il a façonné le paysage musical durant des décennies. Le centenaire de sa disparition représente ainsi l'occasion de faire découvrir ou redécouvrir cette musique si originale et visionnaire.

JULES HARDOUIN-MANSART

Visite de l'hôtel de Noailles à Saint-Germain-en-Laye

Entre 1679 et 1682, le duc de Noailles fit appel au premier architecte du roi pour réaliser une très grande maison de plaisance sur un vaste terrain proche de la forêt. Vous découvrirez son décor et ses salons aux belles boiseries du 18^{ème} siècle présentés par l'actuel propriétaire.

A cette visite sera associée une présentation commentée du château de Saint-Germain-en-Laye, agrandi à cette époque par Jules-Hardouin Mansart : les illustrations permettent de visualiser les cinq pavillons d'angle qu'il avait conçus pour répondre à la commande royale.

Déjeuner au Chateau du Val

A la demande du roi Louis XIV, Jules Hardouin-Mansart transforme la "Maison du Val" en un petit château, situé au bout de la Grande Terrasse dessinée par André Le Nôtre.

Lycée militaire de Saint-Cyr

Héritier de trois siècles d'histoire et d'une tradition d'enseignement, le lycée garde encore aujourd'hui très présent le souvenir de la Maison royale de Saint-Louis dont les plans furent établis à la demande de Louis XIV et de Madame de Maintenon par Jules Hardouin-Mansart. La prestigieuse Ecole spéciale Militaire occupa également les lieux de 1808 à 1940.

Visite du musée et de la Chapelle



€ A partir de 69 € / personne

🕒 Du mercredi au vendredi

🚌 20 km

EN ROUTE !

Vous ne disposez pas d'autocar ?

Nous travaillons avec plusieurs compagnies et sommes en mesure de vous proposer les meilleurs tarifs.

N'hésitez pas à nous demander un devis :

Mélanie LACROIX est à votre écoute :

Tél.: +33(0)1 30 87 20 51

melanie.lacroix@saintgermainenlaye.fr



VISITES
GUIDÉES

CARRARA CITY

Réhabilitée depuis 15 ans, cette ancienne carrière de pierre du 12^{ème} siècle permit, entre autres, la construction de la basilique de Saint-Denis. Les champignonnistes prirent le relais et firent la renommée du village grâce à la production des "champignons de Paris". Aujourd'hui le site est un lieu culturel dédié aux amateurs de sculpture et du travail de la pierre.

€ A partir de 12 € / personne

🕒 Tous les jours. Durée : 1h30



LE VÉSINET

Une promenade commentée dans les rues de la ville vous fera découvrir l'aménagement au 19^{ème} siècle d'un modèle d'urbanisme paysager et d'une exceptionnelle variété architecturale. De nombreuses personnalités y vécurent ayant choisi un cadre de vie réputé pour son calme et sa sérénité, et qu'ils contribuèrent à mettre à la mode !

€ A partir de 130 € / groupe

🕒 Tous les jours. Durée : 1h30



LE PAVILLON DE MUSIQUE DE MADAME DU BARRY



Joyau de l'architecture française du 18^{ème} siècle, ce pavillon surplombant la Seine fut élevé par Claude-Nicolas Ledoux architecte néoclassique. Aujourd'hui privé, ce lieu festif prestigieux aux somptueux salons vous attend, blotti dans un parc paysager de 4,6 hectares.

€ A partir de 29 € / personne par groupe de 50 personnes

🕒 Sur demande. Durée : 1h30

CIRCUITS
JOURNÉE

LES INCONTOURNABLES DE SAINT-GERMAIN

Les chefs d'œuvre du Musée d'Archéologie nationale

La Vénus de Brassempouy, le crâne du mégacéros, la statue de Vercingétorix, le trésor des Atrébates ou encore la grande salle de Bal... Autant d'œuvres et de lieux du château-musée qui vous feront découvrir l'étendue et la richesse des collections.

ou

Conférence-projection : "La médecine sous Louis XIV"

Evocation de la médecine sous Louis XIV puis, visite de l'Apothicaire par petits groupes : vous découvrirez une collection datant des 17^{ème} et 18^{ème} siècles. Elle provient des deux hôpitaux royaux fondés à Saint-Germain-en-Laye au 17^{ème} siècle : l'Hôpital Général et l'Hôpital de la Charité.

Déjeuner

Les quartiers historiques et le domaine national

Lors de cette visite, vous flânerez dans le centre ville historique à la découverte des hôtels particuliers des 17^{ème} et 18^{ème} siècles et de ses rues aux noms typiques qui font le charme de Saint-Germain-en-Laye. A cette occasion, vous pourrez admirer les plus beaux hôtels particuliers.



A partir de 52 € / personne



Tous les jours sauf le mardi



0 km

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, VILLE IMPÉRIALE



"Napoléon III, l'archéologue"

Au 19^{ème} siècle, Napoléon III, passionné d'archéologie, désencombre le château de Compiègne de ses vestiges anciens et les installent au château de Saint-Germain-en-Laye, qui devient, dès lors, le Musée d'Archéologie nationale. Après la présentation de l'histoire impériale de la ville, visite de la salle Piette, dédiée à la collection de l'archéologue passionné : Édouard PIETTE (1827-1906).

Déjeuner

Parcours découverte autour de Napoléon III

En août 1855, lors de sa visite officielle à Paris, la reine Victoria prie Napoléon III de lui faire visiter le lieu d'exil des Stuarts, ses aïeux. Suite à la demande de cette dernière, l'empereur, passionné d'archéologie, décide de transformer le château en musée qui deviendra la vitrine de l'archéologie française.

Visite commentée dans la ville : présentations extérieures du mess des officiers de la garde impériale de Napoléon III et du manège royal.



A partir de 56 € / personne



Tous les jours sauf le mardi



0 km

VISITES
GUIDÉES

RALLYE SAINT GERMAIN

Ce jeu vous emmènera dans les rues secrètes et historiques de la ville royale regorgeant d'énigmes à résoudre. Un moment culturel et ludique placé sous le signe de l'histoire.

€ A partir de 20 € / personne

🕒 Tous les jours. Durée : 2h30



VISITE DE CROISSY-SUR-SEINE

Les légumes "pot-au-feu" cultivés ici ont longtemps été célèbres aux Halles de Paris ! Les Parisiens, quant à eux, venaient profiter du joyeux café de la Grenouillère. Pierre-Auguste Renoir et Claude Monet l'immortalisèrent en peignant côte à côte. Votre guide vous emmènera au Pavillon de l'Histoire Locale et dans le vieux Croissy.

€ A partir de 130 € / groupe

🕒 Tous les jours. Durée : 1h30



DÉCOUVERTE DES VIGNES



Le long de l'aqueduc de Louveciennes, au pied de l'église de Sartrouville, sous la Grande Terrasse de l'architecte Le Nôtre, s'épanouissent les pieds de vignes sous l'œil passionné des férus d'œnologie. Sur demande, une dégustation peut vous être proposée.

€ A partir de 7 € / personne

🕒 Tous les jours. Durée : 1h30

VISITE GOURMANDE



A Saint-Germain-en-Laye, commerçants et artisans animent les rues depuis des siècles. Certaines boutiques et enseignes sont de véritables institutions. Visite commentée de la ville avec un guide-conférencier agréementée par la présentation d'un ou de plusieurs commerces de bouche (pâtisserie, fromagerie...) et d'une dégustation.

€ A partir de 19 € / personne

🕒 Tous les jours. Durée : 2h

ENTRE ILLUSTRES ET IMPRESSIONNISME



Découvrez les artistes majeurs des Boucles de Seine, tout en vous promenant dans les hauts lieux de l'Impressionnisme. L'occasion de retrouver Alexandre Dumas dans son domaine du Port-Marly, tout en visitant la maison où naquit Claude Debussy et le Musée Maurice Denis, ancien hôpital créé par Madame de Montespan. Ce séjour vous emmène également sur les traces des peintres impressionnistes, à Louveciennes et sur les bords de Seine, pour y découvrir les musées Fournaise et de la Grenouillère.

Jour 1: Les illustres de la boucle de la Seine

Visite du château de Monte-Cristo
Déjeuner
Maison natale de Claude Debussy
Musée Départemental Maurice Denis
Dîner et nuitée à l'hôtel

Jour 2: l'Impressionnisme en son berceau

Petit déjeuner à l'hôtel
Promenade à Louveciennes
Déjeuner
Hameau Fournaise ou Bords de Seine à Croissy-sur-Seine
Visite du musée Fournaise ou du musée de la Grenouillère

A partir de 249 € par personne

En chambre double en hôtel 3*.

Cette offre comprend :

La mise à disposition d'un guide conférencier selon le programme ci-dessus.

1 nuitée en hôtel 3* au choix (petit déjeuner et taxe de séjour inclus)

Les droits d'entrée aux sites

Les deux déjeuners et le dîner (entrée, plat, dessert et boissons comprises)



DE LA ROYAUTÉ À L'EMPIRE



Les Boucles de Seine sont riches d'un passé historique prestigieux, à la fois royal et impérial. Découvrez deux villes royales emblématiques : Saint-Germain-en-Laye, ville de naissance du roi Louis XIV, où le château, les jardins du Domaine National et le cœur de ville témoignent d'une intense présence royale pendant près de six siècles. Et Marly le Roi, ville aux multiples divertissements royaux, avec son parc et ses rues aux maisons pittoresques.

Immergez-vous ensuite dans l'histoire impériale en visitant le Château de Malmaison, meublé et restauré, qui fut habité par Bonaparte et Joséphine. Tout en parcourant le Musée d'Archéologie nationale et la ville de Saint-Germain-en-Laye, où l'empreinte de Napoléon III est toujours présente.

Jour 1

Visite du Saint-Germain Royal
Déjeuner
Visite du Marly Royal
Diner Royal
Nuitée

Jour 2

Petit-déjeuner à l'hôtel
Visite guidée de la Malmaison à Rueil-Malmaison
Déjeuner
"Napoléon III, l'archéologue" dans le musée d'archéologie de Saint-Germain
Promenade commentée Saint-Germain Impérial

A partir de 299 € par personne

En chambre double en hôtel 3*.

Cette offre comprend :

La mise à disposition d'un guide conférencier selon le programme ci-dessus.

1 nuitée en hôtel 3* au choix (petit déjeuner et taxe de séjour inclus)

Les droits d'entrée aux sites

Les deux déjeuners (entrée, plat, dessert et boissons comprises) et le dîner royal (apéritif, entrée, plat, dessert et boissons comprises)



PRESTATIONS À LA CARTE

INTITULÉ

VALIDITÉ

TARIF

Sites touristiques

Le Château Vieux de Saint-Germain-en-Laye

Tous les jours sauf le mardi
Durée : 1h30

15 € / personne

Le parc et les jardins de Saint-Germain-en-Laye

Tous les jours

130 € / groupe

Le Pavillon de la Muette en forêt de Saint-Germain-en-Laye

Tous les jours
Durée : 1h

5 € / personne

Le Désert de Retz à Chambourcy

Tous les jours
Durée : 1h30

130 € / groupe et 8 € / pers. de droit d'entrée

Villes

Marly Royal, visite du vieux village de Marly-le-Roi

Tous les jours
Durée : 1h30

130 € / groupe

Le Pecq

Tous les jours
Durée : 1h30

130 € / groupe

Le village de Louveciennes

Tous les jours
Durée : 1h30

130 € / groupe

Le village de Carrières-sur-Seine

Tous les jours
Durée : 1h30

130 € / groupe

Grands personnages

Reines et favorites du Roi Louis XIV à Saint-Germain-en-Laye

Tous les jours sauf lundi et mardi. Durée : 1h30

130 € / groupe et 2,50 € / pers. de droit d'entrée

Dans les pas de Louis XIV à Saint-Germain-en-Laye

Tous les jours sauf lundi et mardi. Durée : 1h30

130 € / groupe

Elisabeth Vigée Lebrun à Louveciennes

Tous les jours
Durée : 1h30

130 € / groupe

Musées

Le château de Monte-Cristo

Tous les jeudis

130 € / groupe et 4 € / pers. de droit d'entrée

La maison natale de Claude Debussy

Du mardi au samedi
Durée : 1h30

130 € / groupe et 3 € / pers. de droit d'entrée

Le Musée Départemental Maurice Denis

Du mercredi au samedi
Durée : 1h30

130 € / groupe et 2,50 € / pers. de droit d'entrée

Les chefs d'œuvre du Musée d'Archéologie nationale

Tous les jours sauf le mardi
Durée : 1h30

130 € / groupe et 7 € / pers. de droit d'entrée



INFORMATIONS PRATIQUES

Toutes nos prestations sont organisées à la demande et peuvent être adaptées selon vos souhaits.
Toutes nos prestations culturelles (visites guidées, après-midi de découverte et circuits touristiques) sont assurées par des guides-conférenciers.

Pour les prestations à la carte :

Les tarifs sont estimés forfaitairement pour un groupe de 25 personnes ou individuellement par personne en fonction de la visite choisie.

Au-delà de 25 personnes, il faudra prévoir 1 guide supplémentaire et le tarif sera ajusté.

Les droits d'entrée seront facturés en fonction du nombre de participants présents.

Supplément : un forfait de 50 € par groupe

Lors d'une programmation en langues étrangères (anglais, allemand, italien, espagnol, russe, japonais)

Pour un dépassement horaire

Le dimanche et les jours fériés

Pour un départ ou un retour de Paris

Pour les circuits ou séjours :

Nos tarifs sont estimés sur la base de 20 participants minimum.

La gratuité est accordée au chauffeur pour le repas et l'entrée aux sites.

Les circuits peuvent être modifiés à la demande et recomposés "sur mesure".

Les tarifs incluent la prestation du guide-conférencier, les entrées dans les sites et les repas mentionné (entrée, plat, dessert, boissons incluses).

Les tarifs ne comprennent pas les dépenses à caractère personnel et le transport.

Possibilité de location d'un autocar sur demande et en supplément du coût initial.

Une majoration de 3.00€ par personne est demandée pour un circuit le dimanche, les jours fériés et en langue étrangère.

Les distances kilométriques sont estimées selon l'itinéraire défini par l'Office de Tourisme. Elles peuvent varier en fonction d'un autre choix d'itinéraire ou du lieu du restaurant.

Tous nos tarifs sont susceptibles de varier en fonction du nombre de participants, du jour et de l'horaire choisi, du lieu de la prestation et du type de repas.

Crédits photographiques :

Château de Monte-Cristo, Maison Natale Claude Debussy, Musée d'Archéologie nationale, Fondation Julienne Dumeste, Château de Médan, Musée Départemental Maurice-Denis, Hôtel de Noailles.

Légende :



Tarif



Validité



Kilométrage

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE

PRESTATIONS GROUPES ET GRAND PUBLIC – DU 2 JANVIER 2018

Conditions générales de vente

Prestations Groupes - du 2 janvier 2018

Conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme vous trouverez ci-dessous la reproduction des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du Tourisme.

Article R.211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un

accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

Conditions particulières de vente

Prestations Groupes - du 2 janvier 2018

PREAMBULE

Conformément à l'article L211-8 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de vente ont vocation à informer les clients de l'office de tourisme, préalablement à la signature du contrat, du contenu des prestations proposées relatives au transport et au séjour, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation du contrat.

Conformément à l'article L211-9 du Code du Tourisme, l'office de tourisme se réserve le droit d'apporter des modifications aux présentes conditions particulières de vente, auquel cas ces informations seront portées par écrit à la connaissance des intéressés avant la conclusion du contrat.

RESERVATIONS

Les réservations ne sont enregistrées qu'à réception du « contrat de réservation » dûment complété et signé. Il doit être accompagné d'un chèque ou d'un virement bancaire de 30% du montant total de la prestation que nous devons recevoir impérativement à l'office de tourisme intercommunal trois semaines avant la date de la prestation.

Pour les visites guidées classiques (sans droit d'entrée et prestation annexes), la totalité du solde de la prestation sera dû 48h avant la visite. Il n'y aura pas d'acompte à verser.

Toute réservation implique l'acceptation des conditions générales et particulières de ventes.

RETRACTATION

Le droit de rétraction ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de billetterie, de loisirs qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation.

REGLEMENT DU SOLDE

Le client s'engage formellement à régler par tout moyen à sa convenance le solde de la prestation convenue 48h avant la date de la prestation.

Dans le cas d'un règlement par mandat administratif, le client remettra à l'office de tourisme intercommunal, au plus tard 48h avant le jour de la prestation, l'engagement de l'administration à s'acquitter du montant total.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé sa prestation.

PRESTATIONS

Les prix de nos prestations comprennent les services d'un guide- conférencier et les droits d'entrée dans les sites touristiques pour les « après-midi découverte » et « circuits », et le déjeuner pour les « circuits ».

HORAIRES

Le client doit se présenter à la date et à l'heure indiqués sur le contrat. En cas d'impossibilité ou d'arrivée tardive, il s'engage à avertir l'office de tourisme dont les coordonnées figurent ci-dessous.

En cas de retard du groupe, les visites seront, en fonction de la disponibilité du conférencier, écourtées ou prolongées et dans ce dernier cas, la prestation pourra être majorée.

En cas de retard non signalé, le conférencier n'est pas tenu d'attendre le client plus de 30 minutes.

En cours de voyage, le bon déroulement de la journée exige de respecter les horaires indiqués par le guide. En ce qui concerne le retour, les heures indicatives figurant sur le programme sont basées sur des conditions de circulation normale. Nous dégageons toute responsabilité sur un éventuel retard.

EFFETS PERSONNELS

L'office de tourisme recommande à chaque participant de veiller sur ses effets personnels et décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

ANNULATION DU FAIT DE L'OFFICE DE TOURISME

Dans ce cas, l'office de tourisme doit informer le client par courrier ou courriel, avec accusé réception. Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé dans un délai de 60 jours et sans pénalité de la somme versée. Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'office de tourisme.

L'office de tourisme se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout « circuit » 22 jours avant la date du départ si le nombre de personnes inscrites était inférieur à 12 ; dans ce cas, le remboursement intégral de la réservation sera effectué.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation du fait du client entraîne les retenues suivantes :

- Avant le 21ème jour avant la date de la prestation : le montant des arrhes versé est remboursé. Le remboursement sera effectué par virement bancaire sur présentation d'un RIB.

. Du 21ème au 3ème jour avant la date de la prestation : le montant des arrhes versé n'est pas remboursé.

. Du 2ème jour au jour de la prestation : la totalité du prix de la prestation est due par le client.

Toute annulation doit être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'office de tourisme, le cachet de la Poste faisant foi.

En cas de non présentation ou de retard au départ, il ne sera procédé à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

Si une annulation ou une modification est imposée par des circonstances de force majeure, telles que – à titre indicatif mais non limitatif, la survenue d'un cataclysme naturel, d'un conflit armé, d'un conflit du travail, d'une injonction impérative des pouvoirs publics, d'une perturbation des transports et/ou de l'approvisionnement en matières premières ou d'un accident d'exploitation, c'est-à-dire de l'occurrence d'un événement que l'office de tourisme n'avait pas eu la possibilité de prévoir, qui sera indépendant de sa volonté et incapable de surmonter malgré sa diligence et ses efforts pour y résister – la prestation ne fera l'objet d'aucun remboursement.

CESSION DU CONTRAT

Le cédant doit impérativement informer l'office de tourisme de la cession du contrat par lettre recommandée avec accusé réception au plus tard 15 jours avant le début de la prestation en indiquant avec précision le nom et adresse du cessionnaire et que celui-ci justifie des mêmes conditions que lui pour effectuer la prestation.

A titre indicatif, les opérations consécutives à cette cession pourront entraîner des frais de l'ordre de 20 à 50 € selon le nombre de personnes, le type de prestations et la proximité du début de la prestation.

IMMATRICULATION, ASSURANCE ET GARANTIE

Immatriculation n° IM078170002

Responsabilité civile professionnelle : AREAS / PNAS, 159 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 PARIS

Garantie financière : APST, 15 avenue Carnot, 75017 PARIS

TVA Intracommunautaire : FR 43 824932016

LITIGES

Les présentes conditions particulières de vente sont soumises à la loi française. Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée, par lettre à l'office de tourisme, seul compétent pour émettre une décision sur les litiges, dans les 5 jours à compter du début de la prestation.

En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au service qualité de la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, 11 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris, qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du TGI de Versailles pour une personne morale, et du Tribunal compétent conformément à l'article L.141-5 du Code de la Consommation, pour une personne physique.

SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE TOURISME



Contact

Mélanie LACROIX

Tél.: +33(0)1 30 87 20 51

melanie.lacroix@saintgermainenlaye.fr

Jardin des Arts, 3 rue Henri IV

78100 Saint-Germain-en-Laye

www.seine-saintgermain.fr



Offices de
Tourisme
de France

Saint Germain
bouclesdeseine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

